



Changement ou accollement de nom pour un enfant

Par **chrix_old**, le **01/08/2007** à **10:51**

Ma fille est née en juin 2000 et n'a été reconnue que par moi, elle ne porte donc que mon nom de jeune fille. Son père ne l'a reconnue qu'après notre séparation et ses 18 mois. Aujourd'hui elle aimerait porter le nom de son père, quelles sont les démarches à effectuer ? Est-il obligatoire de prendre un avocat ?
Cordialement.